

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 27 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Cécile DROUET, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON et Agnès RONDEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD), Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Stéphanie SIMONNEAU (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Garance PATARIN-CHAPENOIRE

OBJET : Durées des amortissements des biens du budget principal et définition de la valeur faible

Le Maire expose.

Par délibération du 7 juin dernier, le Conseil municipal a fixé les durées d'amortissement des biens du budget principal et défini les valeurs faibles applicables.

Suite aux échanges avec le Service de Gestion Comptable de Niort, il est nécessaire de compléter la délibération du 7 juin 2024.

Le Maire propose à l'assemblée les durées suivantes d'amortissement des biens :

	BIENS OU CATEGORIES DE BIENS AMORTISSABLE	DURÉE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
203	Frais d'étude, de recherche et insertion non suivis de travaux	5 ans
204	Subventions d'équipements versées	30 ans
205	Logiciels, concession et droits similaires, brevet, licences	3 ans
IMMOBILISATION CORPORELLES		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 ans
21321	Immeubles de rapport	30 ans
215	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile, divers	5 ans
21568	Autres matériel et outils d'incendie et de défense civile	10 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 ans
2184	Mobilier	5 ans
2188	Autre immobilisations corporelles	10 ans

CM20240705-006

Il est demandé au conseil municipal :

- **de rapporter la délibération CM20240607-003 du 7 juin 2024,**
- **de fixer la durée d'amortissement des biens selon le tableau ci-dessus, l'amortissement s'effectuant de façon linéaire,**
- **d'appliquer les durées proposées sur les immobilisations effectuées à partir de l'année 2024,**
- **de fixer à 500 € le montant de la valeur faible à partir de laquelle une dépense sera inscrite en dépense d'investissement,**
- **de fixer à 700 € le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations s'amortissent à 100% dès la première année.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 5 juillet 2024

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Garance PATARIN-CHAPENOIRE

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : **09 JUIL. 2024**
Notifié ou publié le : **09 JUIL. 2024**